

■ L'interview

Interview de **Olivier Thierry**, Délégué général de l'association du Technopôle du Madrillet.

Pouvez-vous nous rappeler la vocation du Technopôle ?

Olivier Thierry : Le Technopôle du Madrillet a pour vocation d'accueillir des entreprises innovantes, des établissements d'enseignements supérieurs et des laboratoires de recherches publics et privés et de faciliter la conception et les échanges de capacités techniques et scientifiques. Dans l'objectif d'améliorer leurs compétences, les entreprises peuvent intégrer les technologies les plus innovantes grâce à des coopérations avec des laboratoires de recherches et des centres techniques du site.

La dimension européenne est-elle un atout de développement pour les entreprises ?

O.T. : Nous cherchons à encourager nos entreprises à s'ouvrir vers l'Europe. Nous avons reçu le consortium ECTIST. Ce projet développé par 7 Euro Info Centres a pour objectif d'aider les PME à participer à des projets de recherche au niveau européen. A l'occasion d'une réunion de travail à Rouen de ce consortium, nous avons organisé une rencontre avec le CEEVA.

Cette rencontre a-t-elle permis de lier de nouvelles relations d'affaires ?

O.T. : Après présentation des activités du CEEVA, chacun a pu librement s'exprimer sur les complémentarités existantes entre les compétences haut-normandes et européennes. Il en est ressorti des pistes de travail à approfondir qui déboucheront probablement sur des projets communs de recherche.



BILAN ECTIST.

Ce projet touche aujourd'hui à sa fin, il regroupait 7 EIC dont l'objectif était d'aider les entreprises à se positionner sur le 6^{ème} programme cadre de recherche et développement (6^{ème} PCRD) lorsque cela est adapté au projet de l'entreprise. En Haute-Normandie, nous avons aidé une vingtaine d'audit en entreprise. Le site ECTIST compte une centaine de profils d'entreprises qui cherchent des partenaires européens pour faire progresser leur projet de recherche. Nous avons aidé une entreprise allemande et une italienne à déposer chacune un projet CRAFT et aidé à la mise en place d'un centre européen de recherche pour les vaccins.

Contact : EIC Rouen - Tél : 02 35 88 44 42

■ ZOOM sur... ECHÉANCIER DES APPELS D'OFFRES

L'Union européenne élabore des programmes communautaires de financements gérés au niveau national ou européen qui ont pour objectif d'aider des projets menés par des opérateurs européens. La plupart des programmes communautaires sont mis en oeuvre par le biais d'appels à propositions (parfois appelés appels à projets, subventions ou appels à candidature).

Pour vous tenir informés des appels à propositions publiés au Journal officiel de la Communauté européenne, l'EIC de Rouen crée une liste de diffusion hebdomadaire concernant ces appels à propositions. Vous pouvez vous inscrire et vous recevrez par mail, une fois par semaine, les appels publiés au JOUE. Nous maintenons une synthèse mensuelle qui sera publiée sur drakkaronline.com. L'objectif est de permettre aux entreprises de se préparer en amont.

Inscription : geraldine@haute-normandie.cci.fr

■ Le marché intérieur et...

LA RÉGLEMENTATION REACH

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté le 18 décembre 2006 le règlement 1907/2006 REACH concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques. Il entre en vigueur le 1^{er} juin 2007 et implique des obligations dès 2008.



• **Objectif** : concilier l'amélioration de la protection des consommateurs et de l'environnement et l'esprit d'innovation de l'industrie chimique européenne.

• **Qui est concerné ?** : Tous les acteurs sont concernés, à un degré divers, par cette nouvelle réglementation : les fabricants, importateurs, distributeurs, utilisateurs aval,... de produits chimiques. Attention : désormais, la charge de la preuve est renversée : ce sont les industriels qui devront prouver l'innocuité des produits chimiques qu'ils utilisent.

• **Quelle est la procédure ?** : Les substances chimiques fabriquées ou importées dans l'UE dans des quantités de plus d'une tonne par an doivent obligatoirement être enregistrées dans une base de données centrale gérée par l'Agence européenne des produits chimiques située à Helsinki. L'enregistrement comprendra les données relatives aux propriétés, aux utilisations et aux précautions d'emploi des produits.

Si une utilisation n'est pas prévue lors de l'enregistrement, elle doit nécessairement être notifiée avant la mise sur le marché du produit. L'utilisateur est donc également très concerné par cette réglementation.

• **Dans quels délais ?** : Les enregistrements et contrôles vont se faire progressivement de 2008 à 2018, selon le danger des substances utilisées et leur volume.

Pour plus d'infos sur REACH, contactez votre EIC et consultez : http://ec.europa.eu/environnement/chemicals/reach_intro.htm

■ Pays de l'Union européenne

AUTRICHE

Capitale : Vienne
Superficie : 83 860 km²
Population : 8,1 millions
Monnaie : Euro
Taux standard de TVA : 20 %

Système politique : République fédérale
Opportunités d'affaires : machines, produits de consommation, produits chimiques...



■ Brèves réglementaires

PARLEZ JAPONAIS OU CORÉEN !

ETP (Executive training programme) est un programme de formation de 12 mois créé et financé par la Commission européenne pour aider les entreprises de l'UE souhaitant se développer sur les marchés japonais ou coréen. Cours intensifs de langue, approche socio-culturelle et la pratique des affaires, stage en entreprise... tel est le menu proposé aux participants pendant un an (dont 9 mois en immersion complète au Japon ou en Corée), et qui fait de ETP un outil formidable pour réussir au Japon ou en Corée.

L'EIC de Grenoble assure depuis 2006 la promotion de ce programme auprès des entreprises françaises. Les candidatures pour participer à la session 2007-2008 de ETP sont ouvertes. Attention : la date limite de dépôt des candidatures est le 15 mai 2007.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : DROITS MODIFIÉS

Les règles communautaires relatives à la propriété intellectuelle ont été modifiées de façon substantielle par deux directives du 12 décembre 2006.

D'une part, la directive 2006/116/CE concerne la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins. Elle couvre la durée de vie de l'auteur et s'étend désormais jusqu'à soixante-dix ans après sa mort contre cinquante auparavant. D'autre part, la directive 2006/115/CE relative au droit de location et de prêt en matière de droit d'auteur et de droits voisins et qui introduit notamment un régime de prêt assure une rémunération équitable, à laquelle il ne peut être renoncé, aux auteurs et autres artistes exécutants.

SIMPLIFICATION DANS LE DOMAINE DES COSMÉTIQUES

La Commission européenne a lancé une consultation des parties prenantes dans le domaine des cosmétiques afin de parvenir à un cadre réglementaire simplifié et moderne, qui évite les coûts inutiles. Ce nouveau cadre devrait remplacer l'actuelle directive communautaire Cosmétiques de 1976, qui est devenue un "patchwork" de presque 50 modifications sans terminologie cohérente.

http://ec.europa.eu/enterprise/cosmetics/html/cosm_simpl_dir_fr.htm

LE RÔLE DES SYSTÈMES PRODUCTIFS LOCAUX (SPL) DANS LA STIMULATION DE L'INNOVATION, une étude réalisée par l'Ecole des Mines de Paris. Ce document retrace les résultats d'une recherche sur le rôle des SPL dans la stimulation de l'innovation.

■ Opportunités d'Affaires

Un **producteur tchèque** d'emballages cartonné recherche des partenaires techniques.

RÉF. : 200714000

Une **société suédoise** spécialisée dans la fabrication de chaudières cherche des partenaires techniques pour concevoir et fabriquer des brûleurs nouvelle génération.

RÉF. : 200714019

Une **société espagnole** spécialisée dans le matériel anti-vibration cherche des partenaires techniques et des sous-traitants.

RÉF. : 200714068

■ Le réseau à votre service !

"FINANCEZ VOS PROJETS DE RECHERCHE AVEC LE 7^{EME} PC"

7^{eme} PC signifie septième Programme Cadre pour la Recherche et le Développement Technologique. C'est l'instrument principal de l'Union européenne pour financer la recherche en Europe et il courra de 2007 à 2013. Ce programme est aussi conçu pour répondre aux besoins de l'emploi en Europe, la compétitivité et la qualité de la vie.

Un guide est disponible à l'EIC pour connaître toutes les possibilités offertes aux entreprises par ce nouvel instrument.

■ AGENDA

• 13 mars 2007 :

Formation "Réussir ses marchés publics en France et en Europe"

Lieu : CCI de Caen de 9h15 à 17h15

• 13 mars 2007 :

Journée pays Pologne, Slovaquie, République Tchèque "Droit des sociétés et mobilité de la main-d'oeuvre"

Lieu : CCI du Havre

• 29 mars 2007 :

"La réglementation sur les DEEE"

Lieu : Rouen

• 9 mai 2007 :

"Libertés de circulation en Europe : où en est-on ?"

Le point sur les travailleurs, les services et le droit des sociétés.

Lieu : Mémorial de Caen de 9h à 18h

EIC Basse-Normandie
Anne-Colette Rault et Isabelle Renouf
Tél : 02 31 54 40 38/39 - Fax : 02 31 54 40 41
eic-fr260@basse-normandie.cci.fr
<http://www.basse-normandie.cci.fr>

EIC Haute-Normandie
Géraldine Lecarpentier et Véronique Tetu
Tél : 02 35 88 44 42 - Fax : 02 35 88 06 52
geraldine@haute-normandie.cci.fr
<http://www.drakkaronline.com>